

## ◆ Une situation sociale catastrophique

- ◆ À la mort de **Louis XIV**, en 1715, la France est ruinée à cause des nombreuses guerres entreprises par le roi. La crise économique entraîne une grande instabilité sociale : des émeutes éclatent partout dans le pays.
- ◆ La monarchie absolue est progressivement affaiblie et le pouvoir royal remis en question.
- ◆ Depuis la fin du Moyen Âge, la société est divisée en trois ordres : le clergé (critiqué pour son train de vie), la noblesse (qui doit faire face à l'affaiblissement de son pouvoir et de ses richesses) et le tiers état, seul à payer des impôts, qui représente 97 % de la population. Des tensions entre ces différents ordres se font sentir et amènent des dramaturges comme **Marivaux** ou **Beaumarchais** à questionner les relations entre maîtres et valets.
- ◆ Seule la bourgeoisie, issue du tiers état, gagne du pouvoir et tire profit de la situation économique. C'est notamment le cas de la bourgeoisie marchande, qui commerce avec l'Empire colonial français pour exporter des produits manufacturés et importer des produits coloniaux (café, cacao, sucre, épices).

## ◆ Les Lumières : la raison face à l'obscurantisme et à l'autorité

- ◆ L'essor de la science passe par une volonté de classer les connaissances, mais aussi par l'utilisation de l'expérience comme moteur des nouvelles découvertes, comme le préconise le couple Lavoisier, fondateur de la chimie moderne.
- ◆ Les salons, organisés par des femmes (telles Mme de Tencin ou Mme Geoffrin), jouent un rôle de premier plan dans la vie intellectuelle depuis le XVIIe siècle. Ils diffusent les nouvelles connaissances dans les milieux cultivés et permettent aux philosophes d'échanger des textes, de débattre et d'exercer leur esprit critique.
- ◆ Les guerres ou encore le tremblement de terre qui détruit Lisbonne en 1755 interrogent sur le pouvoir de Dieu face au Mal et aux catastrophes.
- ◆ L'ambition des philosophes est de rendre les « lumières » de la raison accessibles à tous : c'est le projet de *l'Encyclopédie* dirigée par Diderot et d'Alembert et rédigée par deux cents philosophes et savants, qui se veut une synthèse de toutes les connaissances humaines. Elle permet la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, mais aussi celle de la critique du pouvoir absolu et de l'obscurantisme religieux.

## ◆ La presse pour lancer la Révolution

- ◆ Quand **Louis XVI** convoque les états généraux en 1789, il accepte que tous les sujets publient librement leurs demandes : c'est le début de la liberté de la presse, reconnue en droit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (article 11) le 26 août 1789.
- ◆ Le rôle de la presse est alors essentiellement politique : elle informe en rendant compte des débats de l'Assemblée, mais publie surtout des articles polémiques. Les journaux sont un moyen de mobilisation du peuple.
- ◆ Mis à part quelques exceptions, il n'existe pas encore de presse industrielle : les journaux ont donc un faible tirage, mais restent un contre-pouvoir important. Ils sont vendus par des crieurs ou distribués à domicile sous abonnement.

## ◆ La Révolution française

- ◆ Sous la pression du peuple, **Louis XVI** ne parvient pas à maintenir le système monarchique en place. Le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille marque le début symbolique de la Révolution française.
- ◆ La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* est adoptée le 26 août 1789 et proclame un nouvel ordre politique :
  - abolition des privilèges,
  - égalité des citoyens devant la loi et
  - libertés individuelles.
- ◆ Mais le changement de régime politique se fait dans la violence et le sang : la Terreur mise en place par **Maximilien Robespierre** fait 35 000 morts.
- ◆ Les femmes sont écartées des conquêtes politiques et sociales. La *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne* rédigée par **Olympe de Gouges** n'a ainsi jamais été adoptée.

Article premier : La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. [...]

Article VI [...] Toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux [aux yeux de la loi], doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, & sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne*, 1791.